

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
11409

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : 127e congrès national des sapeurs-pompiers de France à Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le 127^e congrès national des sapeurs-pompiers de France se tiendra au parc Chanot de Marseille du 14 au 17 octobre 2020. De très nombreuses animations destinées au grand public seront proposées qui devraient attirer environ 50 000 visiteurs sur les 4 journées. Parallèlement, des animations pour les professionnels sont programmées avec la participation de 500 exposants et près de 5 000 congressistes en provenance de toute la France.

Le congrès sera axé sur les territoires et l'innovation :

- Économie, transports, ruralité, urbanisme, travail, environnement : des territoires en mutation,
- Métropoles, communes, départements : une nouvelle organisation territoriale en devenir,
- Technologies de l'information et de la communication, big data, drones, robots : des innovations qui accélèrent et imprègnent peu à peu le quotidien des sapeurs-pompiers.

Le « Comité d'organisation du congrès des sapeurs-pompiers », association créée pour l'occasion, sollicite une subvention de 200 000 € pour l'organisation de cette manifestation.

Ce congrès constitue une opportunité pour valoriser la politique départementale en matière de sécurité civile et de protection des espaces naturels.

Notre territoire concentre la plupart des risques naturels et les pompiers des Bouches-du-Rhône sont des acteurs opérationnels majeurs et polyvalents. Le département présente aussi la particularité d'être un véritable pôle de sécurité civile national puisqu'il est le siège de l'ENSOSP (École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers située à Aix-en-Provence), du CEZOC Sud (Centre zonal opérationnel de crise) et de l'Entente pour la Forêt méditerranéenne. Il concentre également plusieurs pôles de compétitivité et des centres d'innovation partenaires du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), autant d'atouts pour faire du Congrès 2020 à Marseille un temps fort de la gouvernance des SDIS et du projet national de sécurité civile.

Le congrès national des sapeurs-pompiers constituera également une première pour la métropole marseillaise et sera d'autant plus attractif pour les exposants, les congressistes et le public, générant de fortes retombées économiques pour le territoire (estimées à 12 M€ au vu des éditions récentes).

Le secteur touristique (hôtels, restaurants) mais aussi les événements sportifs, culturels et de loisirs pourraient en outre bénéficier de la fréquentation du congrès qui s'échelonne sur 4 jours.

Enfin, il sera l'occasion de valoriser les produits du terroir avec la collaboration des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Arles et de Marseille, et avec Provence Prestige. Un village dédié mettra aussi à l'honneur les "Terroirs engagés", un dispositif valorisant auprès du public les artisans, producteurs, entrepreneurs et professions libérales qui sont également des citoyens engagés dans leur territoire, en tant que sapeur-pompier volontaire.

Le budget prévisionnel de l'organisation du congrès s'élève à 2 339 119 € dont :

- 1 884 119 € de vente de produits,
- 380 000 € de subventions publiques : Département 200 000 € SDIS 13 100 000 € Région 80 000 €
- autres recettes : avance UDSP 13 500 000 € et crédit agricole 25 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL